



Dans ce document, vous trouverez en rouge les modifications à effectuer et en vert, les ajouts à effectuer dans l'état des lieux.

Etaient présents :

- BRUYELLE Jean-Charles, Président de la CT « Gestion de la Ressource »
- CHERIGIE Valérie, Directrice du Symcéc
- Madame Blandine DRAIN, Présidente de la CT « Communication »
- GALLET Alexandre, animateur
- FORTIER Francis, Président de la CT « Milieux Aquatiques »
- FOURCROY Philippe, Président de la CT « Risques »
- TETARD Ghislain, Président de la CLE

Etaient excusés :

- GILLE Yves, Président du Symcéc

Ordre du jour :

- Point d'actualité
 - GT Zones humides
 - Réunion publique ZH
- Présentation de la newsletter
 - Bilan des réunions de commission thématique
- Dernière réunion des commissions thématiques
 - Méthode à adopter
 - Enjeux et objectifs (présentation des propositions)
- Réunion de CLE date courant mars
 - Commission Permanente mi-février
 - Validation Etat des lieux
 - Enjeux et objectifs

Remarques et discussions :

Point d'actualité :

Le groupe technique zones humides :

L'objectif de ce groupe technique est de clarifier les données du complément d'inventaire des zones humides qui a été effectué de 2018 à 2020. Les partenaires invités seront :

Partenaires institutionnels	Partenaires techniques
<ul style="list-style-type: none">- DREAL- OFB- Agence de l'eau- Conservatoire du littoral- DDTM	<ul style="list-style-type: none">- Conservatoire des espaces N- GDEAM- Chambre d'agriculture- Fédé de pêche / Chasse- Forum des marais Atlantique- CA2BM

Ce groupe technique traitera deux volets :

Le volet technique :

Plusieurs problèmes sur ces données subviennent comme la catégorie « Autres enjeux » de l'inventaire qui contient des zones humides cultivées et des zones bâties. En effet, l'étude complémentaire a été effectuée en 2017, lorsque le conseil d'Etat a décidé du besoin d'avoir les 2 critères (pédologique et botanique) pour classer une zone comme humide. En 2019, le Conseil d'Etat est revenu sur sa décision et désormais, un seul critère est nécessaire pour classer une zone comme humide.

Cependant, les zones humides cultivées ne sont pas précisées dans les données cartographiques donc la scission pourrait être compliqué.

L'enjeu est important puisque les zones humides nous seront demandé par des porteurs de projet pour compenser.

Le volet valorisation :

Il y aura une partie importante du travail sur la valorisation des données qui identifiera des supports et des moyens d'actions pour diffuser la donnée.

La communication autour des zones humides :

La journée mondiale des zones humides se déroule le 2 février 2022. En France, plusieurs actions sont prévues sur tout le mois de février donc la Commission Communication a décidé de proposer une réunion publique sur le thème des zones humides. Plusieurs experts seront invités :

Des experts techniques sur les zones humides (Forum des marais atlantique, Conservatoire des espaces naturels ...), des experts sur la réglementation (DDTM urbanisme et environnement) et des experts de l'urbanisme (EPCI ...).



Pour la date, elle n'a pas été définie puisqu'il est impossible de prévoir une réunion vu les conditions sanitaires. Et pour le lieu, la salle du manège a été proposée.

Lors de cette réunion il faudra aussi déconstruire la confusion entre zone inondables et zones humides.

Les membres du bureau ont décidé le titre d'accroche de la réunion : « Comment vivre avec les zones humides ».

Des sorties terrains qui accompagneront cette réunion publique auront lieu au printemps sur différents endroits du territoire.

La newsletter :

Il faudrait revoir le schéma de la CLE en inscrivant l'organisation, le rôle de la CLE et sa composition.

Les bilans de commission thématique seront revus avec les présidents.

Le prix des devis tourne autour de 500€.

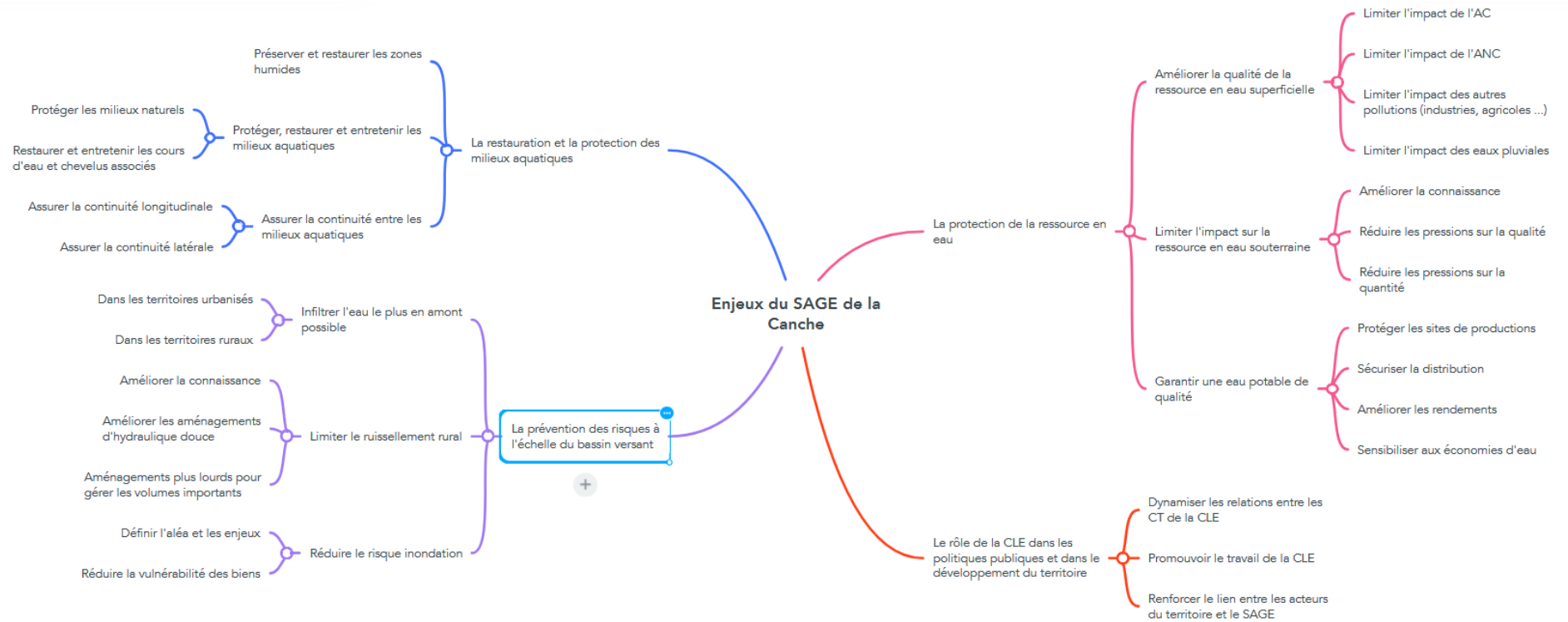
Méthode des commissions thématiques :

La présentation sera de cet ordre :

- Rappel succinct de l'état des lieux, du diagnostic et des points de discussion
- Présentation de l'enjeu de la commission et des objectifs (possibilité de reformulation)
- Discussion autour des actions possibles à réaliser pour répondre à ces enjeux via un outil de schéma

Suite à cette réunion, le président se réunira avec l'animateur pour faire une proposition de regroupement de ces actions en orientations générales. Cette proposition sera discutée en bureau, puis commission permanente avant la présentation en CLE.

Voici la proposition des enjeux qui seront retravaillés avec les présidents de commission thématique :





Prochaines réunions :

La prochaine réunion de bureau aura lieu **le 24 janvier à 14h30 à la maison du bois à Auchy lès Hesdin**

La commission permanente aura lieu le 9 février à **14h30 à la maison du bois à Auchy lès Hesdin**

La CLE aura lieu le 3 mars 2022 à 14h30.

Fait à _____ Le _____

Monsieur TETARD Ghislain, Président de la Commission Locale de l'Eau de la Canche